

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00349

Numéro SIREN : 311 087 175

Nom ou dénomination : NACARAT

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2018 sous le numéro de dépôt 11624

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

NACARAT
594 avenue Willy Brandt
59777 Euralille

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : NACARAT

Numéro RCS : 311 087 175

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 1977B00349

Adresse : 594 avenue Willy Brandt
59777 Euralille

1 - Type d'acte : Extrait de procès-verbal

Date de l'acte : 17/05/2018

1 - Décision : Modification(s) relative(s) au(x) commissaire(s) aux comptes titulaires et suppléants

Ce dépôt reçu au greffe le 09/07/2018 a été enregistré par le greffier soussigné le 20/07/2018 sous le numéro 2018R011624 (2018 30242).

Délivré à Lille Métropole le 20 juillet 2018

Le Greffier,



218R 01624

20 JUL. 2018

NACARAT
Société par actions simplifiée
au capital de 10 076 465 euros
Siège social : 594 avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE
311 087 175 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2018

« SIXIEME RESOLUTION

Le mandat de Commissaire Aux Comptes Titulaire de STC AUDIT ET CONSEIL et le mandat de Commissaire Aux Comptes Suppléant de Mme Valérie SCHATTEMAN arrivent à échéance à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'assemblée générale décide de ne pas remplacer le mandat de Commissaire Aux Comptes Titulaire de la société STC AUDIT ET CONSEIL et le mandat de Commissaire Aux Comptes Suppléant de Madame Valérie SCHATTEMAN.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

(...)

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité. »

Pour extrait certifié conforme

Le Président

RABOT DUTILLEUL INVESTISSEMENT

Représentée par François DUTILLEUL

